

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 27 JUIN 2012

Présents : MM. MINJUZAN, PAILLAS, LEES, IDOMENEE, CASABONNE, BEDECARRAX, Mme ANCHEN, Mme ECHEPARE, GIMENEZ, LOUSTAU, IDOPE, SARASOLA, Mme JAUBERT-BATAILLE VALIANI, Mme FABRE, SOUMET, BELLOT, REY, CARSUZAA, GOUINEAU, LAURONCE, MENE-SAFRANE, LOUSTALET, UTHURRY, GAILLAT, Mme QUEHEILLE, GARROTE, BRUGIDOU, Mme GASTON, Mme BARBET, Mme PEBEYRE, Mme YTHIER, MAILLET, Mme REGUEIRO, LACRAMPE, TERUEL, Mme MIRANDE.

<u>Pouvoirs</u> :	Suzanne SAGE	à	Anne-Marie ANCHEN
	Gérard FRECHOU	à	Louis REY
	Jean-Pierre DOMECCQ	à	Jean-Etienne GAILLAT
	Yves TOURAINE	à	Marie-Lyse GASTON
	Dolores CABELLO	à	Jean-Michel BRUGIDOU
	Fabien REICHERT	à	Bernard UTHURRY
	André LABARTHE	à	Daniel LACRAMPE

<u>Suppléants</u> :	Raymonde SOARES	suppléante de	Gérard URRUSTOY
	Thérèse LASMARRIGUES	suppléante de	Alain TEULADE
	Jean LABORDE	suppléant de	Robert LABORDE-HONDET

Excusés : André BERNOS, Anne-Marie BARRERE, Patrick SEBAT, Jean-Claude ELICHIRY, David LAMPLE, Gérard LEPRETRE, Elisabeth SALTHUN-LASSALLE, Robert BAREILLE, Nicolas MALEIG, Jean-Marie GINIEIS, Gilles BITAILLOU, Elisabeth LE CHANONY, Nadia SEGAUD.

RAPPORT N° 120627-23-PER

MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL

M. GAILLAT expose :

Mise à disposition de personnel auprès de la ville d'Oloron Ste Marie

Par délibération en date du 20 décembre 2011, le conseil communautaire prolongeait la mise à disposition à la commune d'Oloron Ste Marie d'un de ses agents pour une durée de 6 mois. Aujourd'hui, afin de procéder aux différentes formalités administratives relatives à la mutation de l'agent, il convient de prolonger sa mise à disposition pour une durée de 6 mois supplémentaires.

Ouï cet exposé,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **ADOPTE** le présent rapport
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition correspondante.

Mise à disposition de personnel auprès du Syndicat des Gaves

Par délibération en date du 2 mai 2012, le conseil communautaire procédait à la mise en place de la structure.

En ce qui concerne la direction administrative et technique, il est proposé que ce personnel, Technicien Supérieur Principal de 2^{ème} classe, soit mise à disposition du Syndicat des Gaves à hauteur de 50% de son temps de travail, soit 17h30 hebdomadaires en moyenne. Cette mise à disposition prendrait effet au 1^{er} juillet 2012 pour une durée de 6 mois et se traduirait par la signature d'une convention.

Ouï cet exposé,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **ADOPTE** le présent rapport
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition correspondante.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 27 juin 2012

Suivent les signatures

Le Président

Jean-Etienne GAILLAT